

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-sept,

le 26 septembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Océane du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
21 SEPTEMBRE 2017

DATE d'AFFICHAGE
2 OCTOBRE 2017

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	32
Votants :	36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mmes Marie-Thérèse CABON, - Béatrice DENIGOT, - Bernadette GRIGNON, - M. Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Odile JARLIGANT a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°99-2017 – AMENAGEMENT : ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)
– ADHESION A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PASSATION DU MARCHÉ DE
PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

Le Président rappelle qu'en application de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (dite TECV), il appartient à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne de mettre en œuvre un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avant le 31 décembre 2018. Cette obligation s'impose aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

En application de l'article 198 de cette loi, le syndicat Morbihan Energies peut accompagner la collectivité dans l'élaboration dudit PCAET dans la mesure où une commission consultative énergie a été mise en place et ce, conformément aux dispositions de l'article L 2224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il est entendu que l'élaboration de ce plan nécessite le recours aux services d'un bureau d'études compétent. Dans un souci d'économie d'échelle, il est envisagé de procéder à la création d'un groupement de commande pour le lancement de ce marché. Ce groupement, outre la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, réunira Morbihan Energies, De l'Oust à Brocéliande Communauté, Ploërmel Communauté et Questembert Communauté. Il est proposé de désigner Morbihan Energies comme coordonnateur de ce groupement qui aura, de ce fait, la qualité de pouvoir adjudicateur. Dans le cadre de ce groupement, Morbihan Energies assurera gracieusement la mission d'accompagnement technique pour l'élaboration du PCAET.

Les modalités de fonctionnement du groupement sont décrites dans la convention constitutive du groupement annexée à la présente délibération.

Un groupe de travail pourra être désigné au sein des membres du groupement pour le lancement et le suivi de ce marché d'études.

Le budget prévisionnel pour réaliser les études d'élaboration du PCAET de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne est estimé à 30 000 € TTC sachant que 10 000 € TTC sont inscrits à l'exercice budgétaire 2017 et que 20 000 € TTC sont programmés sur l'exercice 2018.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le lancement de la démarche d'élaboration d'un PCAET à l'échelle de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne,
- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour un marché d'études dans le cadre de l'élaboration du PCAET de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne,
- **ACCEPTTE** que Morbihan Energies soit le coordonnateur de ce groupement de commande,
- **ACCEPTTE** que, dans le cadre de ce groupement, Morbihan Energies assure une mission d'accompagnement technique (à titre gracieux) pour l'élaboration du PCAET, et ce en lien étroit avec les services de la Communauté de Communes,
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne à signer la convention constitutive de ce groupement jointe en annexe ainsi que tout document concourant à sa réalisation,
- **AUTORISE** le Président de Morbihan Energies, en sa qualité de coordonnateur, à engager la procédure de consultation, signer et notifier les pièces relatives à ce marché,
- **DESIGNE** M. Bruno LE BORGNE (titulaire) et M. Joël BOURRIGAUD (suppléant) pour représenter la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne à la commission d'appel d'offre du coordonnateur, à titre consultatif en qualité de personnes habilitées, ainsi que pour le suivi et la mise en œuvre de la procédure d'élaboration du PCAET.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 03/10/17
Le Président,

